

Une solution : le Pacte pour l'emploi

Afin de maintenir la quantité et la qualité de la main-d'œuvre québécoise, le Pacte pour l'emploi entend :

- Aider toute personne qui veut travailler.
- Soutenir les travailleurs et les travailleuses qui désirent améliorer leurs compétences.
- Appuyer les entreprises qui veulent accroître leur productivité en misant sur la formation et le développement des compétences.
- Mobiliser les partenaires locaux et régionaux autour d'objectifs visant le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi.

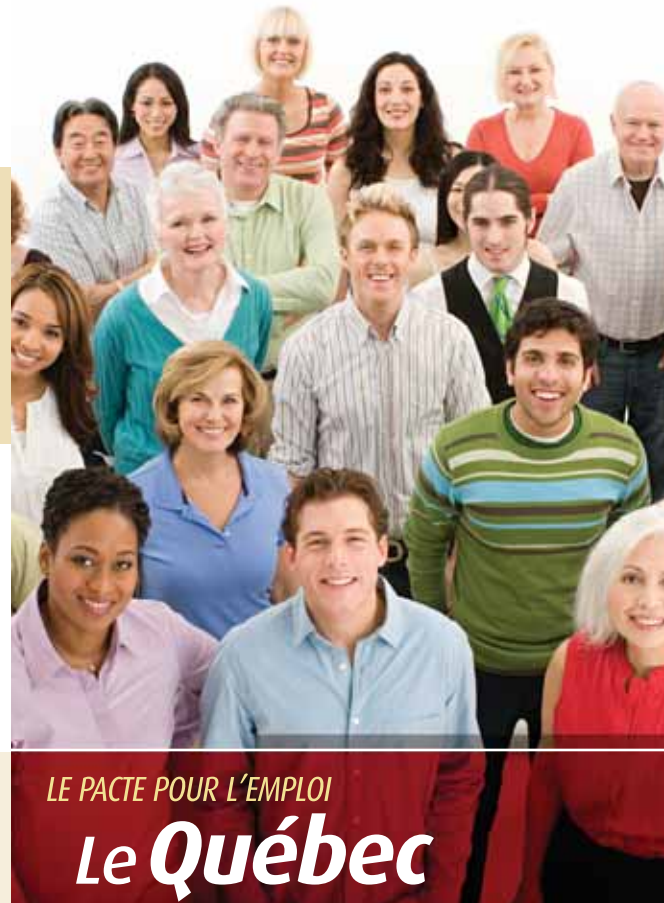
Ainsi, d'ici 2011, par le Pacte pour l'emploi, le gouvernement prévoit :

- Réduire de 50 000 le nombre de prestataires des programmes d'assistance sociale.
- Augmenter de plus de 52 000 le nombre de personnes desservies par les services publics d'emploi dans leur démarche d'insertion en emploi ou de formation.
- Soutenir 4800 entreprises additionnelles dans leur besoin de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre.
- Rejoindre un potentiel de plus de 250 000 travailleurs et travailleuses en entreprise pour le rehaussement de leur qualification ou la reconnaissance de leurs compétences.
- Faciliter la dotation de tous les emplois vacants afin de soutenir l'économie du Québec et de ses régions.

Les quatre piliers du Pacte pour l'emploi

1. Investir dans le potentiel des personnes : un geste qui rapporte.
2. Valoriser le travail : une carte maître.
3. Une main-d'œuvre mieux formée : pour des entreprises plus productives.
4. Le Pacte régional : pour une meilleure réponse aux besoins.

Pour en savoir plus :
Téléphone : 1 888 643-4721
www.pacte-emploi.gouv.qc.ca



LE PACTE POUR L'EMPLOI

Le Québec

de toutes ses forces

F-2371 (2008-03)

Québec 

• Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
• Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Québec 



Au Québec, dès 2012, le nombre de personnes en âge de travailler commencera à décliner. Ce mouvement s'accroîtra à compter de 2016.

Or, selon les plus récentes évaluations d'Emploi-Québec, à la suite de départs à la retraite et de la croissance économique, environ 1,3 million de postes seront à pourvoir au Québec d'ici 2016. Déjà, en 2008, plusieurs entreprises éprouvent des difficultés de recrutement.

Par ailleurs, la concurrence accrue provenant des pays émergents, de même que la quasi-parité des dollars canadiens et américains, exigent de nos entreprises une meilleure productivité, soutenue par des travailleurs et des travailleuses bien formés.

Pour répondre à ces défis, la main-d'œuvre québécoise devra être plus productive. Il faudra aussi rendre plus attrayant le marché du travail pour plusieurs de nos concitoyens et concitoyennes. Aujourd'hui, le Québec compte un bassin d'environ 400 000 personnes sans emploi, mais disponibles pour le travail.

Voilà pourquoi le gouvernement du Québec propose le Pacte pour l'emploi, qui fait intervenir l'ensemble des forces québécoises : l'État, les partenaires des milieux du travail et de l'éducation, les entreprises, les travailleurs et les travailleuses, les organismes communautaires ainsi que les personnes disponibles pour le travail.

Ensemble, nous devons collaborer pour atténuer les effets du déclin démographique et maintenir la prospérité de notre économie.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale


Sam Hamad

Faciliter l'accès au marché du travail

Le Pacte pour l'emploi veut faciliter l'intégration en emploi de tous ceux et celles qui le désirent, en améliorant leurs compétences et en les accompagnant davantage grâce à :

- L'activité *Démarcheurs d'emploi*, une initiative en vue d'aider les prestataires de l'assistance sociale dans leur recherche d'emploi.
- Une accessibilité accrue à des programmes ayant déjà fait leurs preuves : *Projets de préparation à l'emploi*, *Mesures de formation de la main-d'œuvre* et *Subventions salariales*.
- Une augmentation de 50 % de l'aide financière versée aux personnes participant à des mesures d'aide à l'emploi.
- Des actions spécifiques pour soutenir l'emploi des personnes immigrantes ou membres de minorités visibles.
- Une bonification des mesures d'intégration et de création d'emploi pour les personnes handicapées.
- Des projets de conciliation travail-études et de lutte contre le décrochage scolaire.
- Des programmes de formation professionnelle et technique plus proches des besoins du marché du travail.
- La possibilité pour les personnes sans emploi d'obtenir un *Passeport-emploi* pour faciliter leurs démarches de recherche de travail auprès des entreprises.

Valoriser le travail

Le gouvernement veut rendre le travail plus attrayant, en permettant aux personnes sans emploi d'en découvrir les avantages et en augmentant la rémunération des travailleurs et travailleuses à faible revenu. Ainsi, le Pacte pour l'emploi inclut :

- Une nouvelle mesure, intitulée *Découvrir*, et la bonification d'*Alternative-jeunesse* pour aider les jeunes dans leur découverte du marché du travail.
- Une fiscalité bonifiée au profit des prestataires de l'assistance sociale et des travailleurs et travailleuses à faible revenu.
- Des propositions de modifications à la loi sur les régimes de retraite pour encourager la prolongation de la vie active.
- L'augmentation du salaire minimum (1^{er} mai 2008) de 8 \$ à 8,50 \$, soit 1000 \$ de plus par année pour une semaine de 40 heures, pour rendre le travail plus payant et attrayant.

Améliorer la formation de la main-d'œuvre et la productivité des entreprises

La vigueur d'une économie repose, en bonne partie, sur la productivité de ses entreprises et sur la formation et la qualification de sa main-d'œuvre. En ce sens, le Pacte pour l'emploi comprend :

- Un accroissement substantiel des fonds qu'Emploi-Québec consacre à la formation des travailleurs et travailleuses en entreprise.
- Le regroupement d'entreprises au sein de *mutuelles de formation*, pour favoriser la mise en commun des ressources de formation.
- Un crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre du secteur manufacturier.
- L'augmentation de l'offre de cours et de formations de base pour le maintien en emploi des travailleurs et travailleuses et le développement continu de leurs compétences.
- De nouveaux dispositifs de reconnaissance des acquis et des compétences de la main-d'œuvre à l'intention des travailleurs et travailleuses et des personnes sans emploi.

Répondre aux besoins régionaux de main-d'œuvre

Parce qu'agir sur l'emploi passe par une meilleure concertation des partenaires locaux et régionaux, le Pacte pour l'emploi prévoit :

- La mise en place, dans chaque région, d'un comité de concertation sur l'emploi, la formation, l'immigration, les besoins des entreprises et le développement économique.
- L'élaboration de plans de gestion de la main-d'œuvre selon les caractéristiques du marché du travail de chaque région.
- Un rôle élargi des centres locaux d'emploi dans les services offerts aux entreprises : évaluation des besoins de main-d'œuvre et de formation, aide au recrutement, etc.
- La participation accrue des services aux entreprises offerts par le réseau scolaire afin de soutenir les actions de formation en matière de perfectionnement ou de préparation à l'emploi.
- La création d'un plan d'adéquation qui tient compte des besoins et des spécificités de chaque région.

